

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/10/2015

*L'an deux mille quinze le vingt-six octobre à 19 h030, le Conseil Municipal de Rumingham s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 20 octobre 2015.*

***Etaient présents :*** M. HAUTECOEUR Jacques – M. PIQUET Daniel- M WESSE Francis – Mme BRICE Elodie - Mme JOLY Hélène - M. TURBOT Pascal– Mme DUFOUR Patricia – M. DECAIX Ghislain-. M. BRUN Gilles- M. WACSIN Christian – Mme RENAULT Corinne – Mme PIRLOT Céline- Mme DELHELLE Corinne – M. VERQUERE Gérard –Mme SYNAVE Patricia

***Etaient absents représentés :***

M. BREG NARD Benoit qui a donné pouvoir à M. HAUTECOEUR Jacques

M. BOIDIN François qui a donné pouvoir à Mme SYNAVE Patricia

***Etaient absentes excusées :*** Mme GOOSSENS Sylvie et Mme MALAS Catherine

Madame JOLY est élue secrétaire

### **Objet : Acquisition de la parcelle au lieu dit «le Cup » section A N°36**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'office notarial SCP COLLETTE, PATEY-BERTIN et MARTINE concernant la cession de la parcelle A N°36 située lieu dit le Cup à Rumingham pour une superficie de 1 443 m2 propriété de Mme DUMONT Marie-José.

La cession ce fera moyennant le prix de 1 euro payable comptant avec en sus les frais et droits afférents à l'établissement de l'acte de vente.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Après délibération les membres du conseil municipal à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire :

- à se porter acquéreur de la parcelle A N°36 qui présente un intérêt pour la commune de Rumingham.
- à signer tout document s'y rapportant

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Autorisation de chasse aux sangliers au golf**

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le golf est la propriété de la commune de RUMINGHEM et qu'il est confié en gérance à M. JANJIC Boris.

Il informe l'assemblée que les parcours du golf sont régulièrement endommagés par des sangliers qui trouvent refuge dans les bois mitoyens du golf et ceci malgré toutes les mesures de protection prises à ce jour.

En conséquence, le conseil municipal, après l'exposé de M. le maire, a délibéré à l'unanimité et autorise celui-ci :

- à organiser, sous l'égide de la fédération de chasse du Pas de Calais et selon la réglementation en vigueur, autant de chasses que nécessaires afin d'éradiquer les sangliers s'introduisant sur le territoire du golf. Ces chasses, aux seuls sangliers, seront ouvertes à tous les chasseurs de RUMINGHEM selon les modalités à définir avec la fédération des chasseurs du Pas de Calais. Des avis seront affichés en mairie précisant l'organisation et le calendrier.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Demande de subvention pour l'aménagement du terrain face à la mairie**

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu d'aménager l'espace devant la mairie par la plantation d'arbres et d'arbustes suivant le plan d'aménagement préparé avec le Parc Naturel Régional des caps et Marais d'Opale.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre du programme Oxygène 62, le Département soutient financièrement ce type de projet.

En conséquence, Il sollicite l'accord du conseil municipal pour déposer une demande de subvention auprès du Département.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1) Tableau de synthèse des dépenses

A la suite de la réunion de la commission des travaux, Monsieur le Maire communique un tableau comparatif faisant ressortir les dépenses de fonctionnement et d'investissement des exercices 2013 et 2014 et une prévision 2015 et 2016.

Monsieur le Maire évoque les difficultés à maintenir au même niveau les dépenses d'investissement et de fonctionnement du fait de la baisse des dotations de l'Etat.

| Année          | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'investissement          |
|----------------|----------------------------|------------------------------------|
| Réel 2013      | 641 746                    | 1 414 234<br>(école+mairie+église) |
| Réel 2014      | 649 520                    | 430 174                            |
| Au 31/10/2015  | 510 000                    | 410 000                            |
| Estimée 2015   | 620 000                    | 550 000                            |
| Prévision 2016 | 620 000                    | 430 000                            |

### 2) Taxe d'aménager

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune ayant un Plan d'Occupation des Sols la taxe d'aménagement s'applique de plein droit. Cette taxe est reconduite par tacite reconduction au taux de 5% selon la délibération prise en date du 03/11/2014.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la réunion est levée